

L'Institut national de l'économie circulaire participe activement aux réunions de l'Atelier 3 "Développer la bioéconomie et l'économie circulaire" des États généraux de l'alimentation. Nous y portons une vision globale de l'économie circulaire, s'appliquant à toutes les secteurs d'activités et à toutes les échelles, pour un développement durable de l'ensemble de la société.

Les propositions de l'Institut national de l'économie circulaire sont issues de notre groupe de travail Systèmes agricoles et agroalimentaires, réunissant une trentaine d'acteurs issus d'institutions, organismes de recherches et entreprises de l'ensemble de la chaîne de valeur.

L'économie circulaire est un modèle de développement durable. Elle vise à réduire les quantités de matière et d'énergie utilisées à tous les niveaux d'un système par une optimisation efficace des ressources et leur utilisation en cycles successifs, afin d'atténuer la pression de l'activité humaine sur l'environnement (prélèvement de ressources et rejet de déchets et polluants). La bioéconomie est un secteur d'activité basé sur la biomasse, produite et transformée pour des besoins variés (alimentaire, énergie, chimie...), comprenant les systèmes agricoles et agroalimentaires.

Appliquée à la bioéconomie, l'économie circulaire vise à assurer une production (alimentaire et non-alimentaire) de qualité et en quantité suffisante, tout en préservant et en régénérant les écosystèmes (biodiversité, sols, eau, air). Cependant il s'agit d'un modèle de développement durable englobant l'ensemble de notre système de production et de consommation, et articulant tous les secteurs dont la bioéconomie.

Apport transversal

Dans le cadre de l'Atelier "Développer la bioéconomie et l'économie circulaire", l'Institut soutient 5 propositions transversales, déclinées en actions plus opérationnelles transmises aux rapporteurs et présidents.

1. Mettre en place une Stratégie nationale d'économie circulaire ambitieuse dans laquelle s'inscrit le développement de la bioéconomie

Cette stratégie établira une vision prospective, visant une production et un usage durable de toutes les ressources. Elle est nécessaire pour une bonne gouvernance de la bioéconomie : en effet, la bioéconomie et les autres secteurs d'activité sont interdépendants et ne peuvent être traités uniquement en silos. Cette stratégie s'appuiera sur l'existant (Plan de programmation des ressources, Stratégies nationales pour la bioéconomie, SN de mobilisation de la biomasse et SN bas carbone). Elle établira une vision à long terme de la demande en biomasse pour les besoins alimentaires et non-alimentaires, y compris les possibilités de substitution de produits issus de sources non renouvelables. Elle fixera un cap et un cadre stable dans le temps, dans lequel pourront s'inscrire les politiques publiques et les stratégies d'acteurs privés.

2. Définir les modalités de pilotage territorial d'une valorisation durable et efficace de la matière organique

Ce pilotage pourra s'inscrire dans les Plans régionaux d'agriculture durable. Il s'appuiera sur un mécanisme de suivi rassemblant les connaissances existantes et anticipant les gisements émergents (tri à la source des biodéchets) pour une connaissance territorialisée des gisements et des usages de la matière organique. S'adaptant aux spécificités des territoires et des acteurs locaux, différentes pistes de valorisation doivent être explorées pour créer de la valeur durablement, ce qui implique de régénérer et améliorer les potentiels de production.

3. Viser la complémentarité des usages à travers les principes de l'économie circulaire tout en maintenant le principe d'une hiérarchie d'utilisation de la biomasse

La biomasse doit satisfaire en priorité les besoins alimentaires, suivis des contraintes de nutrition animale et écosystèmes sols, et enfin les besoins industriels. Cependant, il convient de ne pas les opposer et de rechercher une complémentarité par une valorisation en cascade de la biomasse selon les principes de l'économie circulaire, et suivant la priorité de traitement des déchets-ressources pour préserver leur valeur la plus longtemps possible dans la chaîne.

4. Impliquer l'ensemble des acteurs dans une démarche de développement durable

Les services environnementaux de l'agriculture et de l'agroalimentaire doivent être valorisés : ces externalités positives peuvent être intégrées à travers des mécanismes de fiscalité et l'orientation des aides françaises et européennes. Des campagnes de communication permettraient de sensibiliser les citoyens/ consommateurs et les collectivités, et de faire évoluer les comportements. Des démarches d'animation permettront de mettre en place les collaborations et de faire émerger des synergies territoriales autour des ressources.

5. Soutenir les orientations nationales au niveau européen, et positionner la France parmi les leaders mondiaux de l'économie circulaire

Sur l'ensemble des normes, réglementations et politiques publiques décidées au niveau national, la France doit défendre ses positions au niveau européen. En effet, des normes inégales faussent la concurrence et favorisent des pratiques et produits à bas coût moins respectueux de l'environnement, pénalisant les démarches vertueuses. Un positionnement fort dans les accords internationaux et dans les règles d'échanges internationales est également indispensable.

Axe 1 : L'utilisation durable des ressources naturelles = un enjeu essentiel pour la mobilisation des secteurs agricoles et agroalimentaires au service de l'économie circulaire

1.1 : Quels rôles et quels enjeux pour les acteurs agricoles et agroalimentaires dans l'objectif global de réduction de la consommation des matières premières non renouvelables ?

→ **Il faut considérer l'objectif global de réduction de la consommation des matières premières non renouvelables ET de gestion durable des ressources renouvelables.**

Améliorer la connaissance des sols, qui sont une ressource à préserver

- Valoriser et partager les connaissances existantes (de source France Agrimer, INRA, ACTA, Observatoire de la fertilisation minérale et organique, ESCo MAFOR et autres ESCo...) et affiner les connaissances des pratiques de valorisation au sein des exploitations
- Poursuivre et financer la recherche dans le domaine, notamment sur la valeur agronomique des produits résiduels organiques (PRO) et des sous-produits industriels et sur le cycle de l'eau dans les sols (réserve utile)
- Créer un portail informatif sur les différents types de sols et leur potentiel agronomique (teneur en NPK, vitesse de minéralisation, fertilité biologique...) et les bonnes pratiques de gestion des sols dont fertilisation
- Informer et éduquer le grand public à une bonne compréhension du rôle des sols

Mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des sols agricoles (quantité et qualité)

Cinq menaces principales : érosion, tassement, artificialisation, salinisation, pollution

- Faire le bilan des mesures existantes¹ et de leur efficacité, les faire évoluer, voir réglementer si besoin
- Renforcer le cadre réglementaire et les mesures incitatives pour préserver les sols agricoles en limitant l'étalement urbain, tout en permettant les installations nécessaires à la valorisation agricole de ces sols
- Promouvoir les bonnes pratiques en termes de lutte antiérosive ainsi que de préservation et d'amélioration de la qualité des sols (cultures intermédiaires, cultures intercalaires, restitution de résidus de culture, agroforesterie, culture de légumineuses...)

Mettre en œuvre des mesures de préservation des eaux (quantité et qualité)

- Promouvoir les pratiques d'usage parcimonieux de l'eau d'irrigation (goutte-à-goutte, fertirrigation...)
- Promouvoir les pratiques qui limitent les fuites d'éléments nutritifs dans les eaux souterraines (par lixiviation ou lessivage : CIPAN²) et de surface (par ruissellement : infrastructures agro-écologiques...)

Donner une valeur aux services rendus par les activités et les sols agricoles

- Valoriser le carbone en tant qu'améliorant de la fertilité des sols et de la biodiversité
- Mettre en place des crédits carbones pour valoriser le stockage du carbone dans les sols (objectif 4/1000)
- Donner une valeur aux sols pour leur rôle de filtration de l'eau (en particulier dans les zones humides)

Favoriser le développement d'intrants agricoles issus de sources renouvelables et recyclées

- Promouvoir les fertilisants durables issus du recyclage des PRO, l'usage de biostimulants, les alternatives aux produits phytosanitaires, notamment à travers la communication
- Améliorer les connaissances en matière de réutilisation en agriculture des eaux usées traitées, déjà mise en œuvre en Europe, et adapter la réglementation pour un déploiement sécurisé

Dans tous les secteurs : favoriser l'adoption de produits issus de la bioéconomie

- Créer un label français ou idéalement européen des produits issus de la bioéconomie et de l'agriculture circulaire
- Mettre en place des incitations fiscales (TVA)
- Encourager les produits issus de la bioéconomie via la commande publique (former les acheteurs publics, imposer des taux de produits issus de la bio-économie sur certains segments d'achats)

¹ Dont mesures agri-environnementales et climatiques de la PAC : trop complexes administrativement, incitations insuffisantes ?

² CIPAN : Cultures intermédiaires pièges à nitrate

1.2 : Quelles matières organiques (effluents d'élevage, digestats, biodéchets, coproduits et matières résiduelles de l'industrie agroalimentaire, boues de station d'épuration, etc....) pour quel besoin en agriculture ? Comment faire converger les acteurs vers des filières vertueuses ?

Harmoniser les normes et les cahiers des charges sur les matières organiques

Pour assurer qualité et innocuité

- Sur les supports de culture et fertilisants : s'assurer de la conformité des pratiques d'agriculture urbaine
- Hygiénisation des sous-produits organiques par le compostage, seuils de métaux lourds : adapter et harmoniser le contrôle des normes pour toutes les sources (industriel, collectivité, compostage de proximité collectif)
- Renforcer la norme NFU 44 051 pour abaisser le niveau d'indésirables (plastique, verre) dans le compost

Pour éviter la concurrence déloyale et l'inefficacité des normes nationales

- Fertilisants issus de sous-produits animaux : pousser pour la reconnaissance de méthodes alternatives (utilisées en France) au niveau européen
- Accélérer les procédures d'examen par l'ANSES de l'autorisation de mise en marché (AMM) pour la rapprocher des délais européens
- Urgence et nécessité d'une meilleure implication des autorités nationales dans les travaux en cours sur le nouveau règlement européen harmonisé sur les matières fertilisantes (dont évaluation de l'efficacité)

→ Sur l'ensemble des réglementations, la France doit défendre ses normes et réglementations au niveau européen, sans quoi l'entrée de produits européens avec des normes inférieures, faussant la concurrence, rendra nulles les décisions prises au niveau national.

Favoriser les synergies pour une économie circulaire de la biomasse à différentes échelles (écologie territoriale)

- Appliquer l'économie circulaire au niveau des exploitations à travers l'encouragement de la polyculture-élevage : adapter la MAEC³ système polyculture-élevage aux spécificités territoriales
 - Appliquer l'économie circulaire au niveau des territoires par les complémentarités entre exploitations (spécialisées animales et végétales, aquaponie...)
 - s'appuyer sur une organisation collective (mobilisation des chambres d'agriculture, coopératives, collectivités locales, secteur agro-alimentaire) pour boucler les cycles, mutualiser les procédures de traitement entre exploitations pour plus d'efficacité économique et environnementale
 - identifier le niveau d'échelle pertinent pour améliorer le bouclage des cycles, favoriser les circuits courts lorsque cela est possible
- Méthodologie d'accompagnement de ces synergies : pistes possibles dans les programmes de l'ADEME⁴ (PNSI, futur programme Concerto). Veiller à ce que les programmes et appels d'offres incluent également les PME/TPE.

Anticiper et accompagner la généralisation du tri à la source des déchets organiques⁵

- Éduquer les citoyens et les impliquer dans la gestion de la matière organique

Complémentarité et hiérarchisation

- Ne pas remettre en cause le principe des hiérarchies d'usages de la biomasse : 1. alimentaire, 2. nutrition animale, 3. Industrie mais rechercher la complémentarité par une valorisation en cascade de la biomasse
- De même, ne pas remettre en cause le principe de priorité de traitement des déchets : prévention, valorisation de la matière, valorisation énergétique, tout en recherchant la complémentarité par une valorisation en cascade

³ Mesures agri-environnementales et climatiques de la PAC

⁴ Programme National de Synergies Interentreprises

⁵ Loi de transition énergétique pour la croissance verte : à horizon 2025 offre de tri à la source des biodéchets pour tous les particuliers

Axe 2 : La gestion des déchets d'agrofourriture de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Quelle marge de progrès en matière de production de déchets par les secteurs agricole et agroalimentaire ?

Adapter les statuts et la valorisation des déchets, co-produits / sous-produits à une dynamique d'économie circulaire

- Clarifier les statuts des déchets et sous-produits pour les secteurs agricole et agroalimentaires, et les conditions de sortie de ces statuts – inclure les spécificités de la bioéconomie dans les réflexions en cours sur les évolutions de la réglementation
- Réfléchir aux termes sous-produit / co-produit (plus valorisant, et utilisé ailleurs en Europe)

Déchets hors biomasse (déchets non organiques issus des secteurs agricole et agroalimentaires)

- Communiquer sur les solutions de recyclage
- Mettre en place des incitations fiscales au recyclage
- Favoriser l'éco-conception des produits/outils/emballages

Favoriser des produits biosourcés pour réduire à la source la production de déchets et pollutions

- À titre d'exemple : promouvoir le paillage organique ou l'utilisation de film de paillage biodégradable en remplacement de désherbants chimiques
- Bien encadrer ces produits biosourcés et leurs propriétés. À titre d'exemple : interdire les plastiques oxo-fragmentables, laissés sur les sols alors qu'ils sont non biodégradables.

Axe 3 : Créer de la valeur par de nouveaux débouchés grâce à la bioéconomie : comment les valorisations nouvelles de la bioéconomie s'articulent durablement avec les usages alimentaires ?

Mettre en place une Stratégie nationale d'économie circulaire

- Incluant une vision prospective et globale des capacités de production et des besoins de toutes les ressources
- Articulant une stratégie pour la bioéconomie avec les autres filières industrielles : substitution de ressources non renouvelables et interdépendances entre filières (voir propos introductif)

Améliorer la connaissance en soutenant la recherche, le développement et la formation

- Étudier les équilibres à trouver entre biomasse exportable et besoins des sols
- Mener des études d'impacts sur les productions additionnelles de biomasse et les nouveaux usages de la biomasse
- Développer les études d'analyse d'impact pour la bioéconomie :
 - analyses de cycle de vie (ACV) mais aussi autres méthodes plus opérationnelles
 - avoir une vision prospective sur les potentiels d'évolution des produits/technologies/usages, en particuliers les technologies émergentes – ne pas se contenter d'une comparaison à l'instant t.
- Inclure une approche bioéconomie et économie circulaire dans les formations agricoles et agroalimentaires
- Mobiliser des financements nationaux et pousser pour une bonne prise en compte de ces sujets dans les fonds européens, notamment H2020
- S'assurer que les appels à projets couvrent tous les acteurs : abaisser le ticket d'entrée pour les rendre accessibles aux PME/TPE

Favoriser l'innovation dans la bioéconomie via la mise en œuvre de l'économie circulaire

sur des produits et procédés tels que la bioraffinerie, les supports de culture et biostimulants, biotechnologies issues de la déconstruction de la biomasse (utilisation de toute les parties des plantes) :

- Identifier les débouchés en amont des projets
- Identifier et lever les freins d'acceptabilité, notamment sociétaux
- Sensibiliser les citoyens / consommateurs
- Supprimer les barrières non justifiées, comme les restrictions d'usage déformant la concurrence entre pratiques innovantes et pratiques « installées » (voir harmonisation des normes)
- Pour une mise en œuvre sur le terrain, développer des démarches territoriales de synergies (voir ADEME : PNSI et Concerto) et les projets multi-acteurs (grands groupes - TPE/PME - acteurs publics)